

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1727

présenté par
M. Chevrollier

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mariage est une institution fondatrice de notre édifice social. Il est, dans son principe, l'union d'un homme et d'une femme. Il a la fonction sociale d'encadrer la transmission de la vie en articulant, dans le domaine personnel et patrimonial, les droits et devoirs des époux, entre eux et à l'égard des enfants à venir.

Il ne peut donc convenir pour les couples de même sexe qui sont par nature différents, et qui ne peuvent procréer naturellement.